

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 31 août 2020

**N° 2020 - 42**

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mil vingt et le 31 août à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Date de la convocation

le 21/08/2020

Date d'affichage

le 21/08/2020

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BLANC Sandrine, BOYER Joseph, CHACORNAC Emmanuelle, COSME Vincent, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe.

Objet de la délibération 2020-42

Adoption du règlement intérieur de l'école

Excusée : Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur BERAUD Jean-Yves.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le 07 SEP. 2020

Madame BLANC Sandrine a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le règlement intérieur de l'école Michel Pignol.

et publication ou notification

du 07 SEP 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce règlement qui est annexé à la présente et notifié aux parents d'élèves.

Au registre sont les signatures  
pour copie conforme

 MAIRIE DE SANSSAC L'EGLISE  
Jean-Yves BERAUD Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).